http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/index.php

L'éditorial du JDJ n°419 par Benoit Van Keirsbilck

Le retour des enfants de Syrie, chaque jour plus urgent



La situation des enfants encore et toujours détenus dans des camps contrôlés par les Kurdes dans le Nord-Est de la Syrie est catastrophique depuis longtemps et continue à se dégrader dramatiquement chaque jour qui passe, si tant est que ce soit possible !

Les horreurs atteignent des niveaux inimaginables, comme en témoignent le viol suivi de l'assassinat sauvages de deux jeunes filles égyptiennes de 12 et 15 ans dans le tristement célèbre camp d'Al-Hol (1).

La violence est endémique et les enfants, pas plus que les adultes d'ailleurs, ne jouissent du moindre droit. Les conditions de survie sont à leur niveau le plus bas. Pire, si c'est encore possible, la Turquie a repris ses bombardements des zones contrôlées par les Kurdes, en ce compris à proximité des camps, entraînant une menace de les laisser sans contrôle, avec pour conséquence de les livrer totalement aux groupes armés islamistes, et donc de risquer une résurgence de la guerre civile.

Pendant ce temps, la plupart des pays d'origine de ces enfants et familles continuent à faire la fine bouche. Pourtant, comme vient de le démontrer un nouveau rapport publié par Human Rights Watch (2), la réintégration des enfants qui ont été rapatriés se passe très bien dans la majorité des cas. Si la Belgique n'est pas parmi les pays étudiés, les indications dont on dispose montrent que ça ne se passe pas nécessairement différemment ici.

Certes, il faudra voir sur le moyen terme, les traumatismes subis par ces enfants étant conséquents, mais on sait ce qu'il faut faire pour y répondre, ce rapport détaillant d'ailleurs les «*bonnes pratiques*» en la matière.

On sait aussi qu'au plus on attend, au plus les remèdes seront conséquents.

Réitérons donc avec force cet appel maintes fois lancé, rappelé par des juridictions internationales, de rapatrier immédiatement tous les enfants et leurs parents ainsi que tous les adultes qui, s'ils restent sur place, représentent une bombe à retardement qui va sans aucun doute nous exploser une nouvelle fois à la figure.

Benoit Van Keirsbilck

---

(1) Syria: UN Human Rights Chief condemns brutal killing of two girls (2) Many Children Returned from Syria Detention Doing Well

---

Le sommaire du numéro 419

ARTICLES

1

Éditorial : Le retour des enfants de Syrie, chaque jour plus urgent — **Benoit Van Keirsbilck**

3

Tribune : Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles est essentiel pour faire face aux crises mondiales et atteindre la prospérité — **Experts aux Nations unies**

5

Mutilations génitales féminines et protection – **NANSEN The Belgian refugee council**

20

«T'as quel âge ?» Analyse transversale de quelques infra-majorités en droit belge (3e partie) — **Delphine de Jonghe**

DOCUMENTS

27

CSIL-R . Avis du **Délégué général aux droits de l'enfant** sur l'avant-projet de décret organisant la participation des services relevant des compétences de la Communauté française aux Cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme

38

T.P.I. Anvers, sect. Trib. famille et jeunesse (ch. AF10), 17 février 2022 — Mineur – Capacité juridique – Exercice des droits du patient – Consentement ou refus motivé – Capacité d'exprimer sa volonté – Vaccination contre le Covid-19 – Pression ou inquiétude des parents – Autorité parentale – Exercice commun – Parents séparés – Demande d'habilitation à prendre seul la décision – Intérêt de l'enfant – Appréciation – Effets négatifs de l'absence de vaccination sur la croissance des enfants.

38

T.P.I. de Flandre occidentale, div. Courtrai, sect. Trib. famille (ch . 24/A), 28 février 2022 — Autorité parentale – Exercice commun – Parents séparés – Présomption d'accord de l'autre parent envers les tiers de bonne foi – Mais non entre les parents – Intérêt de l'enfant – Vaccination contre le Covid-19 - Enfants mineurs – Pas d'accord de l'autre parent – Pas de vulnérabilité particulière de l'enfant en cause.

38

Cass. (1ème ch.), 16 septembre 2022 — C.22.0070.N — Obligation alimentaire – Parents pour leurs enfants – Frais extraordinaires – Inventaire – Caractère non limitatif

39

Bruxelles (42ème ch.), 18 mai 2021 — Obligation alimentaire – Parents pour leurs enfants – Paternité contestée avec succès – Contribution à l'entretien de l'enfant – Indue - Rétroactivité

39

Civ. Anvers (sect. Trib. Famille et jeunesse, ch. AF1), 18 février 2021 — Filiation – Reconnaissance – Refus d'acter – Tribunal de la famille – Pleine juridiction – Reconnaissance frauduleuse – Conditions – Appréciation

39

Anvers (ch. Famille F1M), 8 février 2022 — Filiation – Paternité – Contestation – Époux décédé sans avoir introduit d'action – Droit d'action d'un parent en ligne descendante – Possession d'état – Cause relative d'irrecevabilité – Intérêts des diverses parties – Paix des familles – Preuve de l'absence de filiation – Crémation – Expertise – Comparaison des données ADN – Refus de contribuer à la preuve – Déloyauté procédurale – Présomption

40

Cass. (1ère ch.), 26 mars 2021 - D.18.0015.N Secret professionnel – Psychologue – Section disciplinaire – Éventuels faits de pédophilie – Interdiction de révéler des faits dont le patient est l'auteur, mais non la victime.

FICHE JDJ

41

Le droit à l'inscription dans l'enseignement fondamental et secondaire — Fiche rédigée par **Khaled Boutaffala** (SDJ de Bruxelles), actualisée par **Nathalie Goebels**, SDJ de Liège

JEUNES À DROIT

44

Des jeunes et Scan-R (suite) — **Ranin, Sabreen, Saita, Elizia, Bilal** et **Suzon**

ICI ET AILLEURS

Une bande-dessinée pour raconter l'arrivée des enfants migrants



Dans le cadre du projet **Become Safe**, **Défense des enfants International Belgique** s'est associée avec la **Croix-Rouge** et **Fedasil** et propose un nouvel outil de plaidoyer pour une meilleure prise en charge en Belgique des enfants migrants victimes de violences.

La bande-dessinée « ***Quel monde pour moi ?*** » reflète le souhait de parler des enfants dans des termes qui leur ressemblent : des termes humains. Elle met en lumière l'existence et

l'accumulation de violences dans les pays d'arrivée, et leurs conséquences désastreuses sur les enfants.

Elle est disponible au prix de 7€ en FR et en NL auprès de info@defensedesenfants.be.

L'U.E. ne parvient pas à faciliter l'intégration des enfants roms

L'Agence européenne des droits fondamentaux publiait le mois dernier un rapport dans lequel elle constate que la situation des Roms ne s'est pas améliorée, en dépit des objectifs fixés par l'Union européenne pour faciliter leur intégration.

Les enfants sont les premières victimes de cette absence de progrès. Sept jeunes Roms sur dix quittent prématurément le système éducatif (pour un jeune européen sur dix).

Aussi, 52 % des enfants entre 6 et 15 ans se trouvent dans une école ségréguée, un chiffre en hausse de 8 % en six ans.

Les magistrats de la jeunesse appellent Valérie Glatigny à l'aide

À propos de chiffres, ceux de l'accueil et l'accompagnement de mineurs en dangers en Belgique sont également alarmants. C'est ce que dénoncent les 14 juges de la jeunesse de Bruxelles et les substituts du procureur du Roi de la section jeunesse dans une lettre d'appel à l'aide à la ministre Valérie Glatigny.

Faute de place dans les institutions d'hébergement, au 1er octobre, 513 enfants considérés en danger attendaient de bénéficier d'un accompagnement estimé pourtant indispensable.

Les magistrats déclarent ne plus être en mesure d'assumer leur protection. Ces chiffres inquiétants mériteraient une analyse fine, pour déterminer les lieux d'engorgement en vue de proposer des solutions adaptées sans retomber dans le travers du tout à l'accueil institutionnel.

Mais il n'est pas certain que les outils pour une telle analyse soient fonctionnels actuellement.

En novembre, l'ONU s'inquiète du respect des droits humains sur Twitter …

A peine nommé, Volker Türk, le nouveau Haut-Commissaire pour les droits humains de l'ONU a écrit une lettre ouverte à Elon Musk, qui vient de faire l'acquisition de Twitter en déboursant la somme modique de 44 milliards de dollars, pour le prier de s'assurer que les droits humains soient centraux dans la gestion de Twitter après son rachat.

Türk Volker s'inquiétait, à juste titre, du mauvais départ que représentait la nouvelle du licenciement de la gestion du réseau social de toute l'équipe en charge des droits humains et de (presque) toute l'équipe pour l'éthique de l'intelligence artificielle.

… en décembre, l'UE constate que ces inquiétudes étaient fondées.

Aujourd'hui, le Haut-Commissaire doit penser que sa lettre s'est perdue en route. Voilà un peu plus d'un mois qu'Elon Musk a repris la plateforme Twitter, et les chiffres sont déjà révélateurs. Depuis que le milliardaire en est le propriétaire, les insultes envers les américains

noirs sont passés de 1.282 cas à 3.876 cas par jours. Dans le même ordre d'idées, les insultes envers les hommes gays et les posts antisémites ont augmenté d'environ 60 %.

Thierry Breton, commissaire européen au numérique, a appelé Elon Musk à respecter le récent Digital Service Act de l'UE. M. Musk devra bien s'y faire, dans certains pays, le racisme, la xénophobie, l'homophobie sont des crimes.

La Cour constitutionnelle ne veut pas d'écoles formatées

Le 16 juin 2022, la Cour constitutionnelle a donné raison aux écoles de pédagogie Steiner, en annulant partiellement le décret flamand du 12 février 2021.

Celui-ci prévoyait un nouveau « socle de compétences » à atteindre pour les élèves du secondaire. Les écoles de pédagogie Steiner estimaient qu'il ne respectait pas la liberté d'enseignement.

C'est dans ce sens que la Cour a tranché, jugeant les objectifs à ce point développés qu'ils correspondaient à un programme d'enseignement complet. La limitation de la liberté d'enseignement n'était donc pas proportionnée.

Deux crèches de l'horreur fermées en Flandre…

Les autorités flamandes ont dû fermer en urgence une crèche à Audenarde pour des faits odieux concernant les enfants qu'ils avaient à charge. Les témoignages rapportés dans la presse néerlandophone mentionnent, entre autres, des enfants maintenus sous l'eau froide, enfermés dans la cuisine, poussés la tête la première dans les toilettes ou dans leur assiette pour qu'ils arrêtent de pleurer.

C'est le second établissement à être fermé cette semaine-là en Flandre, après une autre crèche à Keerbergen.

Il était là question d'un enfant attaché à son lit par du ruban adhésif.

… pendant que la Wallonie démarre une action contre une maison de correction carolo.

En matière de violences infantiles, la Wallonie n'est pas en reste, puisqu'on se rappelle des traitements dégradants, des coups et des blessures subis par plusieurs mineurs qui avaient été placés dans un Service Résidentiel Général près de Montigny-le-Tilleul.

Des enfants, âgés de 0 à 6, avaient été bâillonnés, enfermés dans des armoires, ou maintenus pieds nus à l'extérieur en hiver. Le ministère public a requis, mi-novembre, des peines de 8 mois à 2 ans de prison contre les six prévenus.

La coordinatrice de ce qui s'apparente désormais plus à une maison de correction qu'à un service résidentiel a en outre été licenciée.



Les bésicles de Jiji

C’est presque nul

On entend souvent tel journaliste sportif déclarer, par exemple au sujet d’un club de football en difficulté, qu’il doit gagner son prochain match « ***a minima*** ». Redoutons la contagion de ce que, dans son *blog* « Le choix des mots » du 21 mai 2018, *L’Express* appelait du « ***latin crétin*** ». L’expression judiciaire « appel *a minima (poena)* » signifie que le ministère public conteste le jugement qui a infligé la peine **la plus faible**. Rien à voir avec ce que le scribouillard voulait dire : « ***au minimum*** ».

Du même airain

Relatant une affaire de suicide collectif de Français à Montreux (Suisse), *Elle* (éd. France, 14 juillet) cite le communiqué de la police cantonale, en précisant : « ***dixit*** *le**s** enquêteur**s** vaudois* ». En **latin**, le terme est la 3ème personne du **singulier** de l’indicatif passé simple du verbe *dicere* : « *il/elle déclara* ». Au **pluriel**, « *dix**erunt*** ». De nos jours, plus personne n’a la moindre obligation d’avoir étudié cette langue, mais pourquoi la maltraiter ? Et quelle plus-value ce borborygme apporte-t-il à « ***selon*** » ?

Aucun doute ne peut subsister

Le *Moniteur* du 7 juillet publie, daté du 17 mai 2022, un « *arrêté du Collège de la **Commission communautaire française** modifiant l’arrêté du Collège de la **Commission communautaire française** du 13 avril 1995 portant le statut des fonctionnaires des services de la **Commission communautaire française*** ». Il faut bourrer sa pipe de substances douteuses pour rêver qu’un jour, pareil intitulé puisse se lire « *… modifiant **son** arrêté* » et « *… des services **de celle-ci*** ».

Hydrologie

D'après le site de *La Libre* (14 juillet), Z. Demir (N-VA), ministre flamande de l'Environnement, se plaint de l'inertie des autorités wallonnes face à son offre de collaboration en vue de la **prévention** de nouvelles **inondations** catastrophiques. Elle a déclaré au *Belang van Limburg* (rien à redire à la traduction) : « *Il est crucial que les choses se passent **en amont*** ». Hélas, oui.

Ça tombe dru

- En page une du *Soir* (4 juillet) : « *Fusillades **à répétition** : la police **désarmée*** ». Elle n'a que des pistolets à **un coup** (mais parfois, c'est **suffisant**…).
- *Ibidem*(6 juillet), concernant les difficultés du secteur **aérien** : « *La **chute** du modèle social vers le **bas** complique les choses* ». Adele l'avait chanté : « *Let the **sky fall*** ».
- Même jour, dans la série « *Mémoires d'épaves* », un « exploit » d'un sous-marin allemand en 1917 : « *Le cuiross**ier** français* Kléber *saute sur une de ses mines* ». Le général de ce nom (Jean-Baptiste) avait commencé sa carrière dans la cavalerie, mais comme **hussard** ; et le navire en cause était un « croiseur cuiross**é** ».
- Aussi (14 juillet), « ***Le** Belge achète **toujours plus** une résidence secondaire* ». Et « ***la** Belge* », cette avare, « ***toujours moins*** ».
- Itou (22 juillet), sur l'Euro de football **féminin** : « *Les* Red Flames *doivent y croire contre l'**ogre** suédoi**s*** ». Plutôt « *l'**ogresse*** », donc ; faut s'y faire, les mecs.
- De plus (22 juillet), *lesoirimmo* présente une grande villa à vendre : « *Les **salles d'eau** ont été **rénovées** de manière **qualitative*** ». On manquait de place pour en augmenter la **quantité**.
- Encore (28 juillet), « *Assurances **incendie** : les primes au plus haut* ». L'article explique qu'une des causes en est la multiplication des **sinistres** : par exemple, les **inondations**.
- Enfin (1er août), une brève, reprise de l'*AFP*, annonce que le **pape**, qui ne se déplace plus qu'en **chaise roulante**, va « ***lever** le **pied*** ». Comme le **paralytique** de la piscine de Béthesda (*Jean*, 5 : 1-18).
- Au *Moniteur* (20 juillet), un arrêté du gouvernement flamand, daté du 13 mai 2022 et d'une surprenante apparence **judiciaire** : « *relatif aux **arrêts** et à l'infrastructure des **arrêts*** ». Le traduiseur n'a pas fauté, mais « *haltes* » en néerlandais concerne les **transports publics**.
- Le site de la RTBF (19 juillet) explique que « *L'armée américaine est notamment déployée en Pologne pour renforcer le **flan** est de l'OTAN* ». De peur que les Russes y entrent comme dans du **beurre**.
- Même *medium*, au *Journal* (radio) de 8 h. (22 juillet), G.-L. Bouchez (MR) commente l'accord nucléaire : « *Dans des secteurs stratégiques, il est normal que l'État **décide** un petit peu sur la **direction*** ». Le **libéralisme** est de plus en plus **autoritaire**.
- Par son arrêt n° 254.299 du 27 juillet 2022 (*J.D.J.* n° 417, p.34, note), le Conseil d'État, en extrême urgence, suspend la décision d'expulsion d'un camp scout, prise par le bourgmestre (MR aussi) de La Roche, pour défaut d'**audition** préalable. Pourtant, il y aurait eu, entre autres, **tapage** nocturne…